

PROGRAMME DES DEUX SÉJOURS DE PRINTEMPS

Du 14 au 22 avril ou du 21 au 29 avril, pendant les vacances de printemps.

Cette année, les deux séjours découverte proposés sont le Portugal, en itinérant (Porto, Coimbra et Lisbonne) et l'autre séjour est une découverte du nord de la Corse. Pour ce séjour, vous logerez successivement dans deux villages de vacances, à Calvi et à Taglio.

Nous avons décidé de proposer des séjours plus durables et de les rendre accessibles à tous dans les mêmes conditions, particulièrement dans le contexte actuel de baisse du pouvoir d'achat. Le FNAS a donc décidé que l'intégralité des frais de transport pour ces deux séjours seront pris en charge et ne rentreront pas dans le calcul du prix de ces séjours pour les ouvrants droit.

Pour les deux destinations, vous aurez, à côté des visites en groupe, des temps de liberté pour découvrir les lieux à votre rythme.

Comme d'habitude, nous ne vous facturerons un supplément chambre seule que si vous n'acceptez pas de partager votre hébergement. Tous les tarifs sont sur notre site.



LE PORTUGAL

Vous visiterez successivement, **Porto, Coimbra** puis **Lisbonne**. Le voyage en train étant particulièrement long, vous rejoindrez Porto en avion depuis un aéroport au plus près de chez vous afin de limiter le plus possible l'impact environnemental global.

Après 3 jours dans cette belle ville, un voyage en train vous permettra de découvrir Coimbra pendant une journée avant de reprendre le train pour les 3 derniers jours du séjour à Lisbonne. Le retour se fera en avion pour des raisons de durée du voyage.

Le programme détaillé sur notre site [SéjourPortugal](#).
Le prix de base pour une personne en chambre double est de 950 €.



LE NORD DE LA CORSE

Nous vous donnerons rendez-vous dans un port, Marseille ou Toulon, pour une traversée sans voiture vers votre premier lieu de résidence, **Calvi ou Taglio**.

Vous changerez de lieu de séjour à l'occasion d'une excursion au **Cap Corse** qui sera prétexte à réunir les deux demi-groupes le temps d'une journée.

Le programme détaillé sur notre site [SéjourCorse](#).
Le prix de base pour une personne en chambre double est de 500 €.

Contactez-nous pour plus d'information à printemps@fnas.net.

NOUVEAU FNAS MODE D'EMPLOI

Après plusieurs mois de gestation, le nouveau **FNAS Mode d'Emploi**, plus clair, plus pratique, plus complet, en livret de petit format (21x15 cm) est sorti à l'occasion des BIS le 11 janvier dernier.

Il est en cours d'impression et exceptionnellement, il sera envoyé à tous les ouvrants droit ayant des droits ouverts au cours de ce mois.

Il sera aussi mis à disposition de toutes les structures de spectacle affiliées au FNAS afin que les employeurs le donnent à chaque nouveau salarié.

Nous invitons les représentants du personnel qui souhaitent en mettre à disposition des salariés de leur lieu et des compagnies qui y passent à nous contacter en nous précisant le nombre d'exemplaires souhaités.

Le nouveau site internet se fait encore un peu attendre, mais ce n'est plus qu'une question de semaines. Il sera plus moderne, plus accessible, plus clair et adapté à tous les écrans.

NOUVEAU

Un numéro d'appel spécifique pour les entreprises

À compter du 6 février, le service entreprise sera joignable directement **du lundi au vendredi entre 14h et 17h au 01 44 24 72 88**.

RAPPEL

CHANGEMENT DE NOS MODALITÉS D'ACCUEIL DU PUBLIC À COMPTER DU LUNDI 6 FÉVRIER 2023

À compter de cette date, l'accueil public du FNAS sera ouvert uniquement les lundis de 12h à 17h et les mercredis de 10h à 14h.

L'accueil téléphonique reste ouvert pour les ouvrants droit les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 13h et de 14h à 17h.

Pour gagner en efficacité, à compter de cette même date, les Chèques-Lire® vous seront envoyés directement par le fabricant. **En conséquence, vous ne pourrez plus venir chercher vos chèques au FNAS, vous pourrez seulement continuer à y déposer vos demandes.**

BRÈVES

Nous travaillons à la possibilité de faire vos demandes de prises en charge en ligne depuis votre Espace Ouvrant Droit.

Si vous ne l'avez pas encore fait, inscrivez-vous. C'est le seul endroit où vous pourrez consulter la liste de vos prises en charge de l'année. En effet, **le FNAS ne communique jamais cette liste ni le solde de vos encours**.

Vous y trouvez aussi la liste de vos temps de travail et les coordonnées que nous vous connaissons.

PENSEZ à nous informer, ainsi que vos employeurs, de vos changements d'adresse.

Nous sommes informés, chaque trimestre, de votre adresse par leur intermédiaire et il arrive trop souvent que nous soyons amenés à modifier votre adresse à partir d'une ancienne adresse transmise récemment par un de vos employeurs.

Vous pouvez mettre à jour votre adresse sur votre **Espace Ouvrant Droit** ou nous envoyer un courriel à contact@fnas.net.

ENVOYEZ-NOUS vos avis d'impôts établis en 2022 et les nouveaux certificats de scolarité de vos enfants majeurs pour que nous puissions mettre à jour vos quotients familiaux 2023 et ainsi gagner du temps dans le traitement de vos demandes de prises en charge.

RAPPEL : sans certificat de scolarité à jour, votre enfant ne sera plus compté dans votre foyer fiscal. Faites-le par courriel à l'adresse contact@fnas.net.